

Population

Un renouveau démographique qui profite aux intercommunalités d'Auvergne

La croissance récente de la population auvergnate se diffuse sur le territoire. Entre 1999 et 2006, la population a augmenté dans 63 % des intercommunalités à fiscalité propre, contre 33 % au cours des deux décennies précédentes. Ce dynamisme démographique est soutenu par l'étalement urbain. Les groupements de communes en milieu périurbain bénéficient de la plus forte attractivité et enregistrent les plus gros gains de population au détriment des grandes agglomérations. Les groupements de communes auvergnats centrés sur un pôle urbain perdent en effet de la population ou connaissent une croissance faible. Le renouveau des intercommunalités rurales reste contrasté. Lorsqu'elles sont situées sur les grands axes de communication, les intercommunalités profitent aussi des mouvements de périurbanisation et gagnent de la population. En revanche, dans les zones de montagne, la situation démographique est plus fragile.

Vincent VALLÈS, INSEE

Champ de l'étude

Dans cette étude, les intercommunalités et groupements de communes pris en compte recouvrent les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leur géographie au 1^{er} janvier 2009.

Après une période 1982-1999 marquée par une baisse de sa population, l'Auvergne connaît à nouveau une croissance démographique. Avec 1 336 000 habitants au 1^{er} janvier 2006, la région a gagné 27 300 habitants depuis 1999, soit près de 3 900 chaque année (+ 0,3 %).

La croissance démographique auvergnate mise en évidence par le recensement de la population de 2006 s'exprime par un dynamisme global des intercommunalités. Sur les 104 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) couvrant la région, 65 (63 %) ont gagné des habitants entre 1999 et 2006. ▶

Des flux migratoires favorables aux espaces périurbains et ruraux

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la croissance de la population auvergnate est uniquement soutenue par le solde positif des échanges migratoires apparents. La persistance du déficit naturel freine en effet le dynamisme démographique régional. Ce regain d'attractivité se diffuse sur le territoire régional. Entre 1999 et 2006, 85 intercommunalités auvergnates (83 %) ont enregistré plus d'arrivées que de départs. Elles étaient 59 dans ce cas entre 1982 et 1999.

Le regain attractif se fait essentiellement sentir dans les groupements de communes en milieu périurbain, notamment dans la périphérie clermontoise ainsi que dans l'est du département de la Haute-Loire qui bénéficie de l'étalement de l'agglomération stéphanoise. De 1999 à 2006, dans ces intercommunalités, les excédents migratoires induisent chaque année une augmentation de la population supérieure à 1 %.

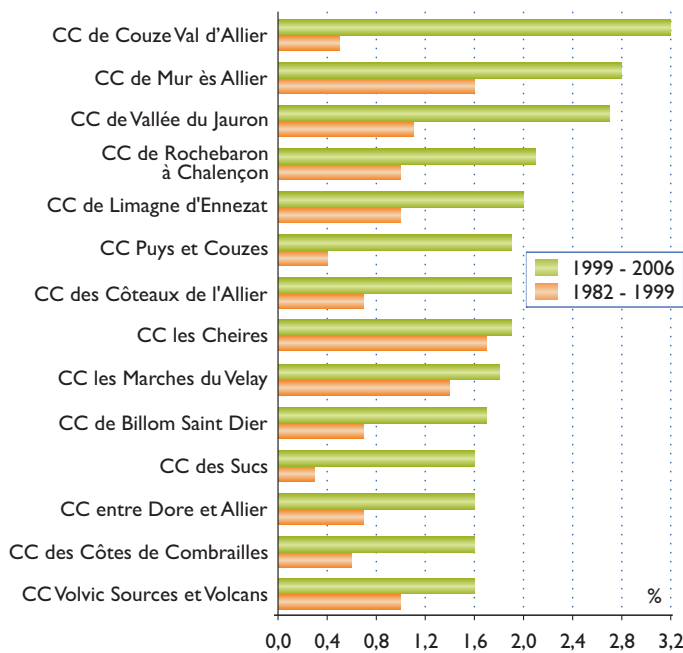
À l'image de la tendance nationale, l'attractivité s'est aussi renforcée dans le monde rural. Déficitaires de 1962 à 1982 et équilibrés entre 1982 et 1999, les flux migratoires sont désormais nettement favorables au monde rural auvergnat. De 1999 à 2006, le rythme annuel de la croissance de population due au solde migratoire des intercommunalités de l'espace à dominante rurale auvergnat est de 0,5 %, inférieur de 0,3 point à la moyenne nationale. Sur la période récente, dans ce type d'espace, seules 11 communautés de communes auvergnates connaissent un déficit migratoire, contre 38 entre 1982 et 1999. Néanmoins, dans celles de la Montagne Thiernoise, Margeride Truyère, Cézallier, le Donjon-Val Libre, Pays de Saugues et Pays Gentiane, les pertes de population dues au déficit migratoire apparent restent supérieures ou égales à 0,3 % par an en moyenne de 1999 à 2006.

Les plus fortes croissances se concentrent dans les intercommunalités périurbaines

La croissance démographique des intercommunalités auvergnates reste fortement corrélée à l'intensification des mouvements de périurbanisation. Entre 1999 et 2006, ce mouvement a porté la croissance démographique des groupements de communes auvergnats.

Les intercommunalités les plus dynamiques

Taux de croissance annuel de la population



Source : Insee, recensements de la population

Variation de population des groupements de communes par type d'espace

	Nombre d'EPCI	Population moyenne	Taux de variation annuel de la population						Densité (hab/km ²) 2006
			Global		Dû au solde migratoire apparent		Dû au solde naturel		
			1999-2006	1982-1999	1999-2006	1982-1999	1999-2006	1982-1999	
Auvergne	104	12 671	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,4 %	0,0 %	- 0,1 %	- 0,1 %	51
Espace à dominante urbaine	31	26 891	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %	0,0 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %	140
Pôle urbain ou ville centre de 10 000 habitants ou plus	9	71 759	+ 0,1 %	0,0 %	+ 0,0 %	- 0,2 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	235
Couronne périurbaine	17	8 899	+ 1,4 %	+ 0,9 %	+ 1,2 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %	0,0 %	61
Espace à dominante rurale	73	6 633	+ 0,1 %	- 0,5 %	+ 0,5 %	0,0 %	- 0,4 %	- 0,5 %	25
Pôle d'emploi ou couronne d'un pôle d'emploi	20	10 944	+ 0,3 %	- 0,3 %	+ 0,5 %	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,2 %	46
Espace rural - Autres communes	52	5 063	- 0,1 %	- 0,7 %	+ 0,5 %	- 0,1 %	- 0,6 %	- 0,6 %	18
France métropolitaine	2 562	20 912	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	106
Espace à dominante urbaine	1 186	36 178	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 0,2 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	213
Espace à dominante rurale	1 376	7 754	+ 0,7 %	+ 0,1 %	+ 0,8 %	+ 0,2 %	- 0,1 %	- 0,1 %	35

Source : Insee, recensements de la population

Dans la région, comme en France, les communes rurales en périphérie des grandes agglomérations tirent profit du desserrement urbain et connaissent les plus fortes hausses de population. Entre 1999 et 2006, les 22 communautés de communes dont la commune la plus peuplée appartient à une couronne périurbaine connaissent toutes une nette amélioration de leur dynamisme démographique. Ensemble, elles gagnent 17 400 habitants en sept ans, soit les deux tiers de la croissance régionale. Sur la période 1999-2006, le taux de croissance annuel de la population des EPCI dans ce type d'espace (+ 1,4 %) est supérieur de 0,6 point à celui enregistré entre 1982 et 1999. Il est globalement cinq fois plus important que le taux de croissance annuel moyen des EPCI auvergnats.

Ce dynamisme démographique résulte d'une amélioration des mouvements migratoires mais aussi des mouvements naturels. L'arrivée de jeunes ménages induit en effet un rajeunissement de la population et une augmentation des naissances. Le taux de croissance de la population dû au mouvement naturel est de 0,2 % par an sur la période 1999-2006 alors qu'il était négatif (- 0,1 %) entre 1982 et 1999. En 2006, on comptabilise en moyenne, dans ces 22 intercommunalités périurbaines, 58 habitants par km², soit cinq de plus qu'en 1999.

Dans les communautés de communes de Couze Val d'Allier, Mur ès Allier, Vallée du Jauron et Limagne d'Ennezat, le taux de croissance de la population, en nette augmentation, atteint ou dépasse 2,0 % sur la période récente, contre 0,7 % en moyenne au niveau métropolitain. Ces quatre communautés de communes ainsi que celles de Volvic Sources et Volcans, Loire et Semène, Gergovie Val d'Allier ont gagné chacune plus de 10 habitants au km² en sept ans. La densification du peuplement et le taux de croissance de la population sont aussi très nets en Haute-Loire dans les communautés de communes rurales des Sucs (1,6 %), des Marches du Velay (1,8 %) et de Rochebaron à Chalençon (2,1 %) qui bénéficient de l'étalement urbain de l'agglomération stéphanoise voisine. ▶

Faible dynamisme des communautés d'agglomération

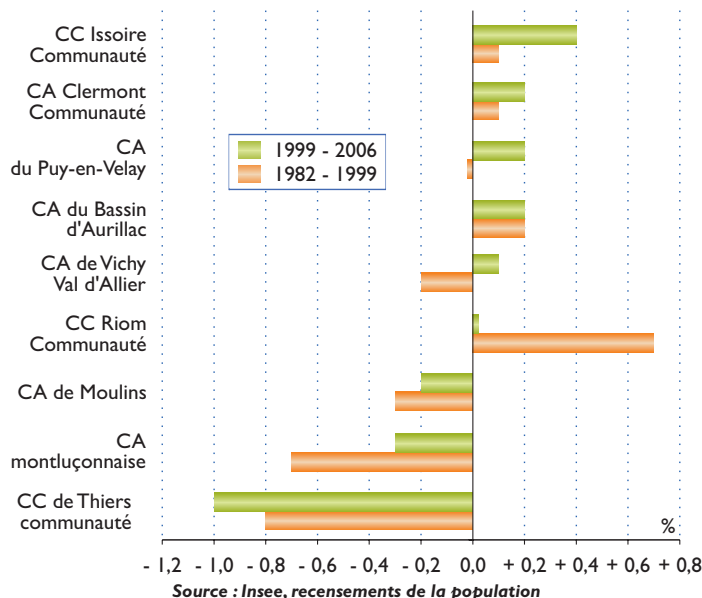
En Auvergne, la croissance périurbaine se fait au détriment des pôles urbains. En France, villes-centres et banlieues voient leur population augmenter, avec notamment un retour à la croissance des villes-centres. En Auvergne, ces dernières continuent de subir une certaine désaffection.

De 1999 à 2006, les villes d'Aurillac, Montluçon, Moulins, Le Puy-en-Velay et Thiers ont perdu en moyenne près de 170 habitants par an. Le bilan démographique est meilleur à Vichy ou Riom mais reste déficitaire (- 50 habitants par an entre 1999 et 2006). Parmi les villes-centres auvergnates, seules Clermont-Ferrand et Issoire connaissent une croissance démographique. Mais, autour de la capitale auvergnate, la croissance de la ville-centre est ralentie par le faible dynamisme de sa proche banlieue. Les communes de Chamalières, Ceyrat, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Aulnat et le Cendre subissent ainsi des pertes conséquentes.

Le dynamisme démographique des groupements de communes centrés sur les pôles urbains auvergnats subit le contre coup de la baisse des villes-centres. Seule la communauté de communes Issoire Communauté connaît une croissance démographique supérieure à la moyenne régionale (+ 0,4 % annuellement de 1999 à 2006).

Taux de croissance annuel moyen des groupements de communes centrés sur un pôle urbain auvergnat

Taux de croissance annuel de la population



Les communautés d'agglomération de Clermont Communauté (+ 0,2 %), du Bassin d'Aurillac (+ 0,2 %), du Puy-en-Velay (+ 0,2 %) de Vichy Val d'Allier (+ 0,1 %) connaissent une croissance plus modérée. Depuis 1999, la population de Riom Communauté (+ 0,0 %) est stable alors qu'elle était en progression au cours des deux décennies précédentes. Dans les communautés d'agglomération de Moulins (- 0,2 %), de l'agglomération montluçonnaise (- 0,3 %) et surtout la communauté de communes de Thiers communauté (- 1,0 %), la baisse de population est sensible. Les pertes de la ville-centre ne sont pas compensées par la hausse de population des autres communes membres. ▶

Les grands axes de communication vecteur de la croissance dans l'espace rural

C'est l'installation de nouveaux habitants qui porte la croissance démographique des intercommunalités dans l'espace à dominante rurale auvergnat. Après plusieurs décennies d'exode rural, le regain attractif des espaces ruraux plus éloignés des grandes villes se confirme. Les arrivées de population liées aux mouvements de périurbanisation se sont accélérées et étendues aux communes rurales offrant une bonne accessibilité aux pôles urbains. Ce mouvement se combine avec l'arrivée de plus en plus nombreuse de retraités.

Depuis 1999, 19 intercommunalités regagnent ainsi de la population alors qu'elles en perdaient au cours des vingt années précédentes. L'étalement urbain et l'avancée des zones résidentielles sur l'espace rural se font principalement le long de l'axe Brioude-Issoire-Clermont-Ferrand-Vichy.

Tous les groupements de communes ruraux dans ce couloir central gagné par la périurbanisation progressent fortement. Ainsi, au nord, les communautés de communes Sioule Colettes et Bouble, du bassin de Gannat et du Pays de Menat connaissent, après trente années de baisse continue, des haus-

ses supérieures à 0,5 % annuellement. Cette tendance se retrouve au sud de ce couloir dans les communautés de communes du Brivadois, d'Auzon Communauté et celle du Pays de Paulhaguet. À l'ouest, depuis 1999, la communauté de communes de Rochefort Montagne voit sa population progresser de 1,2 % par an alors qu'elle diminuait de 0,2 % par an de 1982 à 1999.

La densification du peuplement est aussi très nette en Haute-Loire le long de la nationale 88 entre le Puy-en-Velay et Saint-Étienne. Au sud-est de ce département, à la frontière avec l'Ardèche, les EPCI autrefois en décroissance connaissent désormais des hausses de population.

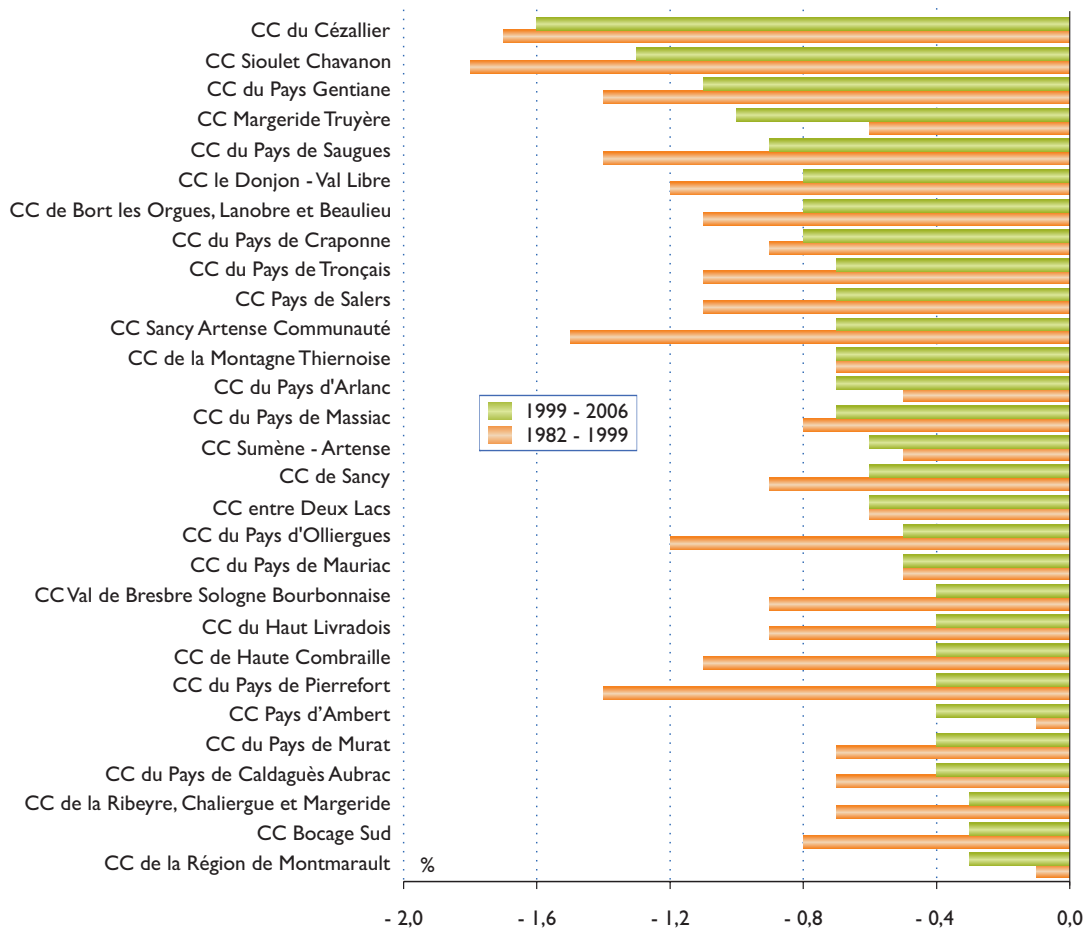
Il en est de même au sud d'Aurillac dans le département du Cantal. Depuis 1999, les communautés de communes du Pays de Maurs, du Pays de Montsalvy, ou de la Cère et Rance en Châtaigneraie connaissent une progression annuelle de leur population sans rapport avec les baisses enregistrées les vingt années précédentes. La communauté de communes du Pays de Saint-Flour et celle de la Planèze profitent de l'ouverture apportée par le développement de l'A75 pour retrouver elles aussi une croissance démographique qu'elles avaient perdu depuis le milieu des années soixante-dix. ▶

Les zones de montagne restent en retrait

Le renouveau démographique d'une partie de l'espace rural ne doit pas masquer la faiblesse des zones de montagne. Certaines intercommunalités rurales échappent toujours à la croissance démographique et continuent à se dépeupler. Elles sont caractérisées par un fort vieillissement de leur population qui engendre un important déficit naturel. Dans les massifs du Cantal, de l'Artense, du Sancy, de la Margeride ou du Forez, 19 intercommunalités, regroupant près de 118 000 Auvergnats, ne connaissent pas un regain attractif sur la période récente. En moyenne, la baisse annuelle de population qu'elles subissent depuis 1999 (- 0,6 %) est de même ampleur que celle constatée pendant les vingt années précédentes (- 0,7 %). En revanche, dans les massifs des Combrailles, du Cézallier, du Livradois ainsi que dans le bocage Bourbonnais, 18 autres intercommunalités regroupant 116 600 habitants ont réussi à inverser la tendance au déficit migratoire. Ainsi, même si elles subissent encore un déficit naturel, elles ont sensiblement infléchi leur baisse de population. Le rythme de décroissance de leur population (- 0,5 % par an de 1999 à 2006) est deux fois moins prononcé que celui comptabilisé de 1982 à 1999. ▶

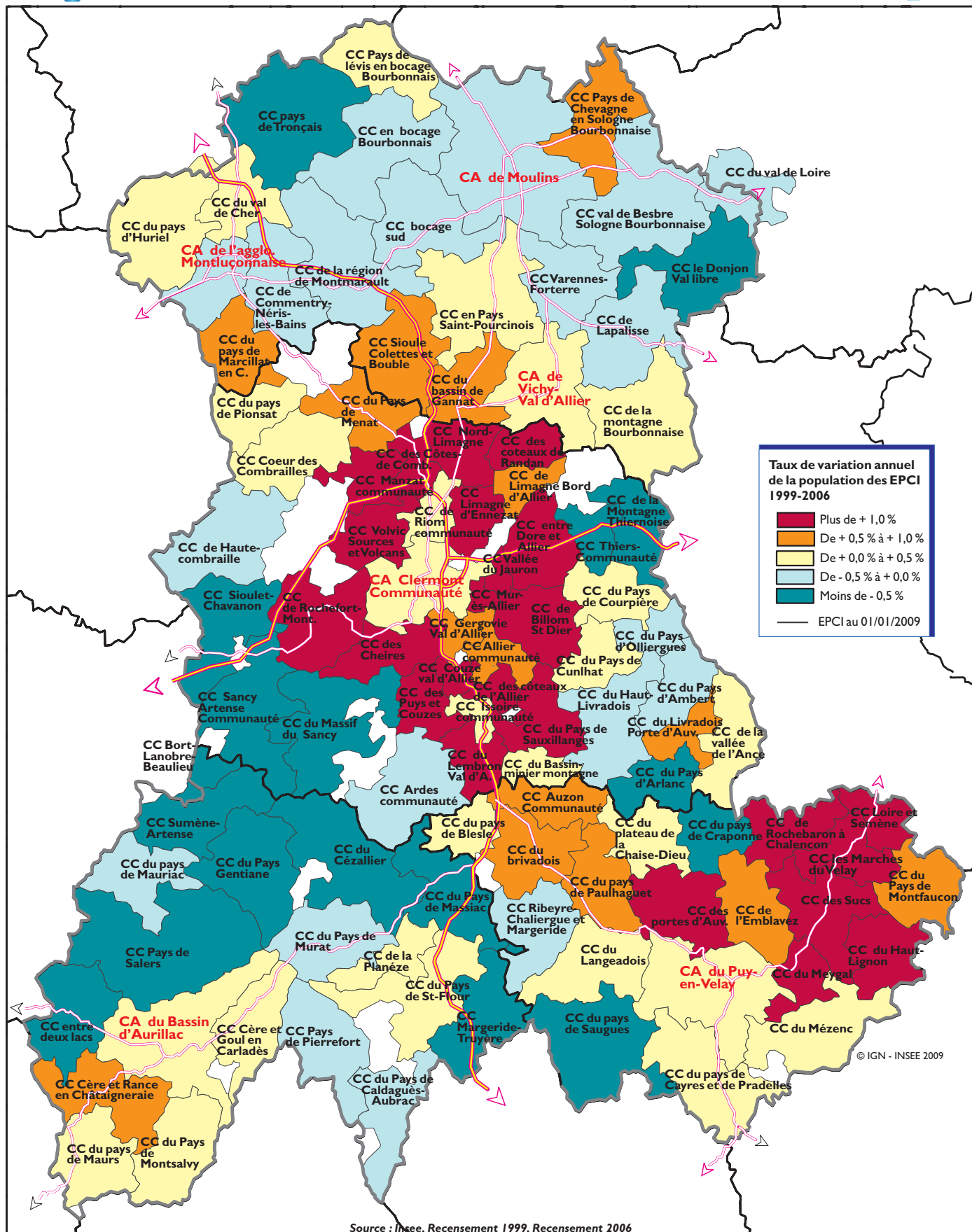
Les intercommunalités en baisse

Taux de croissance annuel de la population

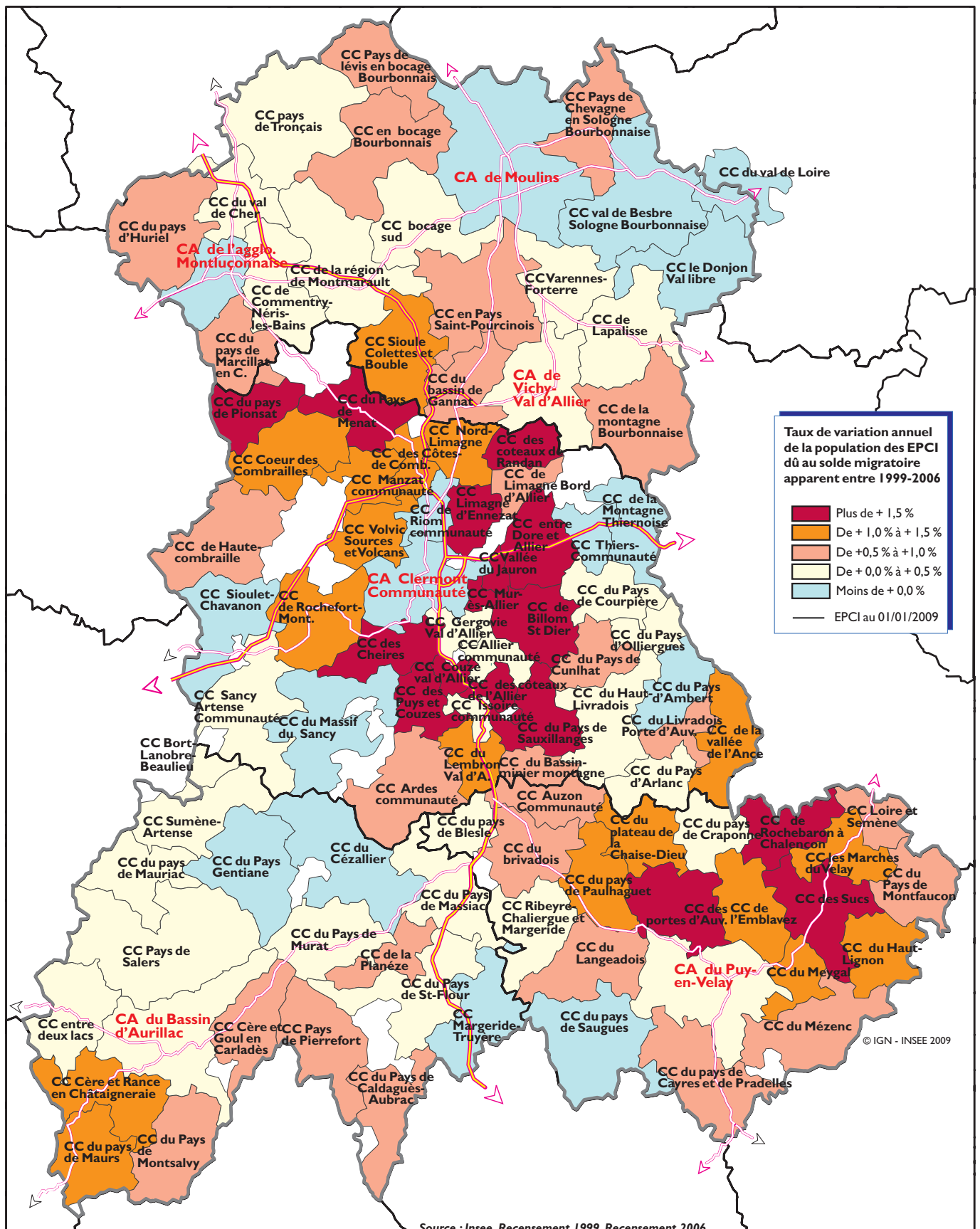


Source : Insee, recensements de la population

Variation annuelle moyenne de la population des EPCI entre 1999 et 2006



Variation annuelle moyenne de la population des EPCI due au solde migratoire apparent entre 1999 et 2006



Dynamisme démographique des intercommunalités à fiscalité propre auvergnates

	Population 2006	Taux de variation annuel de la population			
		Global		Dû au solde migratoire apparent	
		1999-2006	1982-1999	1999-2006	1982-1999
Allier	343 309	- 0,1 %	- 0,4 %	+ 0,2 %	- 0,1 %
CA de Vichy Val d'Allier	75 492	+ 0,1 %	- 0,2 %	+ 0,4 %	+ 0,1 %
CA montluçonnaise	61 059	- 0,3 %	- 0,7 %	- 0,1 %	- 0,5 %
CA de Moulins	54 304	- 0,2 %	- 0,3 %	- 0,2 %	- 0,4 %
CC en Pays Saint Pourcinois	15 743	+ 0,3 %	+ 0,0 %	+ 0,6 %	+ 0,5 %
CC de Commentry Nérès les Bains	15 640	- 0,1 %	- 0,7 %	+ 0,1 %	- 0,3 %
CC du Val de Loire	13 628	- 0,3 %	- 0,8 %	- 0,2 %	- 0,8 %
CC du Bassin de Gannat	12 449	+ 0,5 %	- 0,2 %	+ 0,8 %	+ 0,1 %
CC Val de Bresbre Sologne Bourbonnaise	11 715	- 0,4 %	- 0,9 %	- 0,1 %	- 0,6 %
CC de la Région de Montmarault	11 208	- 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,5 %
CC Varennes Forterre	9 852	- 0,2 %	- 0,5 %	+ 0,0 %	- 0,1 %
CC Pays de Lapalisse	8 482	- 0,2 %	- 0,4 %	+ 0,4 %	- 0,1 %
CC du Pays de Tronçais	7 924	- 0,7 %	- 1,1 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %
CC en Bocage Bourbonnais	7 720	- 0,2 %	- 0,3 %	+ 0,5 %	+ 0,4 %
CC du Pays d'Huriel	7 310	+ 0,3 %	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 0,4 %
CC de la Montagne Bourbonnaise	6 533	+ 0,1 %	- 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %
CC Bocage Sud	6 205	- 0,3 %	- 0,8 %	+ 0,3 %	- 0,3 %
CC du Val de Cher	5 686	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,4 %	+ 0,3 %
CC Sioule, Colettes et Bouble	5 476	+ 0,5 %	- 0,3 %	+ 1,4 %	+ 0,8 %
CC du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise	5 163	+ 0,6 %	- 0,7 %	+ 0,7 %	- 0,4 %
CC le Donjon - Val Libre	4 601	- 0,8 %	- 1,2 %	- 0,3 %	- 0,5 %
CC du Pays de Marcillat en Combraille	4 512	+ 0,8 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %
CC du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais	4 261	+ 0,2 %	- 0,6 %	+ 0,9 %	+ 0,0 %
Cantal	149 682	- 0,1 %	- 0,5 %	+ 0,2 %	- 0,2 %
CA du Bassin d'Aurillac	54 357	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,1 %	+ 0,0 %
CC du Pays de Saint Flour	11 695	+ 0,4 %	- 0,7 %	+ 0,4 %	- 0,7 %
CC Pays de Salers	9 205	- 0,7 %	- 1,1 %	+ 0,1 %	- 0,3 %
CC du Pays de Mauriac	7 109	- 0,5 %	- 0,5 %	+ 0,1 %	+ 0,0 %
CC Sumène - Artense	7 035	- 0,6 %	- 0,5 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %
CC du Pays de Maurs	6 104	+ 0,2 %	- 0,9 %	+ 1,0 %	- 0,3 %
CC Cère et Rance en Chataîgneraie	5 876	+ 0,9 %	- 0,2 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %
CC du Pays Gentiane	5 728	- 1,1 %	- 1,4 %	- 0,3 %	- 0,8 %
CC du Pays de Murat	5 595	- 0,4 %	- 0,7 %	+ 0,1 %	- 0,4 %
CC du Pays de Montsalvy	5 443	+ 0,1 %	- 0,6 %	+ 0,6 %	+ 0,0 %
CC Cère et Goul en Carladès	5 067	+ 0,0 %	- 0,7 %	+ 0,5 %	- 0,2 %
CC de Bort les Orgues, Lanobre et Beaulieu	4 804	- 0,8 %	- 1,1 %	+ 0,0 %	- 0,6 %
CC du Cézallier	4 447	- 1,6 %	- 1,7 %	- 0,4 %	- 0,8 %
CC du Pays de Massiac	3 999	- 0,7 %	- 0,8 %	+ 0,2 %	+ 0,0 %
CC entre Deux Lacs	3 313	- 0,6 %	- 0,6 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %
CC du Pays de Pierrefort	2 921	- 0,4 %	- 1,4 %	+ 0,6 %	- 0,7 %
CC Margeride Truyère	2 776	- 1,0 %	- 0,6 %	- 0,4 %	- 0,1 %
CC de la Planèze	2 488	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 0,6 %	+ 0,2 %
CC du Pays de Caldaguès Aubrac	2 256	- 0,4 %	- 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,1 %

	Population 2006	Taux de variation annuel de la population			
		Global		Dû au solde migratoire apparent	
		1999-2006	1982-1999	1999-2006	1982-1999
Haute-Loire	219 484	+ 0,7 %	+ 0,1 %	+ 0,7 %	+ 0,2 %
CA du Puy-en-Velay	58 052	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 0,0 %	- 0,2 %
CC les Marches du Velay	20 627	+ 1,8 %	+ 1,4 %	+ 1,1 %	+ 1,0 %
CC Loire et Semène	18 562	+ 1,1 %	+ 1,4 %	+ 0,7 %	+ 1,2 %
CC des Sucs	16 133	+ 1,6 %	+ 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,6 %
CC du Brivadois	14 275	+ 0,7 %	+ 0,1 %	+ 0,7 %	+ 0,1 %
CC Auzon Communauté	9 132	+ 0,5 %	- 0,8 %	+ 0,8 %	- 0,4 %
CC de l'Emblavez	8 335	+ 0,9 %	+ 0,6 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %
CC du Haut Lignon	8 279	+ 1,0 %	+ 0,0 %	+ 1,1 %	+ 0,2 %
CC du Pays de Montfaucon	8 181	+ 0,6 %	- 0,1 %	+ 0,5 %	- 0,1 %
CC du Langeadois	7 922	+ 0,2 %	- 0,6 %	+ 0,7 %	+ 0,0 %
CC de Rochebaron à Chalençon	7 243	+ 2,1 %	+ 1,0 %	+ 2,2 %	+ 1,5 %
CC des Portes d'Auvergne	6 432	+ 1,3 %	- 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,3 %
CC du Meygal	6 080	+ 1,2 %	+ 1,0 %	+ 1,0 %	+ 1,0 %
CC du Mézenc	5 636	+ 0,1 %	- 1,1 %	+ 0,8 %	- 0,5 %
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	5 198	+ 0,3 %	- 1,0 %	+ 0,9 %	- 0,2 %
CC du Pays de Craponne	4 304	- 0,8 %	- 0,9 %	+ 0,0 %	- 0,1 %
CC du Pays de Saugues	4 126	- 0,9 %	- 1,4 %	- 0,3 %	- 0,8 %
CC du Pays de Paulhaguet	4 029	+ 0,5 %	- 0,5 %	+ 1,0 %	+ 0,2 %
CC de la Ribeyre, Chaliargue et Margeride	2 568	- 0,3 %	- 0,7 %	+ 0,3 %	+ 0,2 %
CC Plateau de la Chaise Dieu	2 204	+ 0,1 %	- 0,9 %	+ 1,0 %	+ 0,2 %
CC du Blesle	1 777	+ 0,2 %	- 0,5 %	+ 0,3 %	0,0 %
Puy-de-Dôme	623 463	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %	0,0 %
CA Clermont Communauté	279 621	+ 0,2 %	+ 0,1 %	- 0,1 %	- 0,3 %
CC Riom Communauté	30 940	+ 0,0 %	+ 0,7 %	- 0,2 %	+ 0,4 %
CC Gergovie Val d'Allier Communauté	19 042	+ 0,7 %	+ 1,7 %	+ 0,2 %	+ 1,2 %
CC Volvic Sources et Volcans	17 047	+ 1,6 %	+ 1,0 %	+ 1,3 %	+ 0,8 %
CC Issoire Communauté	16 140	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	- 0,2 %
CC de Thiers communauté	15 864	- 1,0 %	- 0,8 %	- 1,0 %	- 0,8 %
CC entre Dore et Allier	15 561	+ 1,6 %	+ 0,7 %	+ 1,7 %	+ 1,1 %
CC de Billom Saint Dier	11 609	+ 1,7 %	+ 0,7 %	+ 2,1 %	+ 1,2 %
CC les Cheires	10 961	+ 1,9 %	+ 1,7 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %
CC Limagne d'Ennezat	10 456	+ 2,0 %	+ 1,0 %	+ 1,6 %	+ 0,8 %
CC Pays d'Ambert	9 639	- 0,4 %	- 0,1 %	- 0,1 %	+ 0,0 %
CC de Sancy	8 731	- 0,6 %	- 0,9 %	- 0,1 %	- 0,7 %
CC Nord Limagne	8 338	+ 1,0 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %
CC du Pays de Courpière	8 322	+ 0,0 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %
CC de la Montagne Thiernoise	7 858	- 0,7 %	- 0,7 %	- 0,7 %	- 0,7 %
CC Lembron Val d'Allier	7 240	+ 1,0 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %
CC Allier Communauté	7 109	+ 0,7 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %	+ 0,8 %
CC du Bassin Minier Montagne	6 609	+ 0,1 %	- 1,0 %	+ 0,7 %	- 0,5 %
CC de Rochefort Montagne	6 329	+ 1,2 %	- 0,2 %	+ 1,3 %	+ 0,3 %
CC de Mur ès Allier	6 184	+ 2,8 %	+ 1,6 %	+ 2,1 %	+ 1,2 %
CC des Côtes de Combrailles	5 935	+ 1,6 %	+ 0,6 %	+ 1,3 %	+ 0,6 %
CC du Pays de Sauxillanges	5 814	+ 1,3 %	+ 0,2 %	+ 1,6 %	+ 0,7 %
CC Puy et Couzes	5 212	+ 1,9 %	+ 0,4 %	+ 1,5 %	+ 0,5 %

	Population 2006	Taux de variation annuel de la population			
		Global		Dû au solde migratoire apparent	
		1999-2006	1982-1999	1999-2006	1982-1999
Puy-de-Dôme					
CC des Coteaux de Randan	5 116	+ 1,4 %	+ 0,2 %	+ 1,5 %	+ 0,5 %
CC Vallée du Jauron	4 979	+ 2,7 %	+ 1,1 %	+ 2,2 %	+ 0,8 %
CC de Haute Combraille	4 824	- 0,4 %	- 1,1 %	+ 0,6 %	- 0,2 %
CC Sancy Artense Communauté	4 805	- 0,7 %	- 1,5 %	+ 0,2 %	- 0,7 %
CC de Limagne Bords d'Allier	4 800	+ 0,6 %	+ 0,4 %	+ 0,7 %	+ 0,8 %
CC de Couze Val d'Allier	4 768	+ 3,2 %	+ 0,5 %	+ 2,5 %	+ 0,5 %
CC Coeur de Combrailles	4 511	+ 0,2 %	- 0,7 %	+ 1,0 %	+ 0,3 %
CC Manzat Communauté	4 209	+ 1,0 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	+ 0,5 %
CC des Côteaux de l'Allier	3 972	+ 1,9 %	+ 0,7 %	+ 1,6 %	+ 0,7 %
CC du Pays d'Arlanc	3 825	- 0,7 %	- 0,5 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %
CC Sioulet Chavanon	3 784	- 1,3 %	- 1,8 %	- 0,2 %	- 0,9 %
CC du Pays de Menat	3 721	+ 0,8 %	- 0,8 %	+ 1,5 %	+ 0,2 %
CC du Haut Livradois	3 588	- 0,4 %	- 0,9 %	+ 0,4 %	0,0 %
CC du Pays de Cunlhat	3 424	0,0 %	- 0,3 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %
CC Vallée de l'Ance	3 019	+ 0,2 %	- 1,4 %	+ 1,0 %	- 0,4 %
CC du Pays d'Olliergues	2 936	- 0,5 %	- 1,2 %	+ 0,0 %	- 0,7 %
CC du Pays de Pionsat	2 541	+ 0,1 %	- 1,5 %	+ 1,7 %	+ 0,1 %
CC Ardes Communauté	2 100	- 0,2 %	- 1,2 %	+ 0,6 %	- 0,3 %
CC Livradois Porte d'Auvergne	2 039	+ 0,7 %	0,0 %	+ 0,9 %	+ 0,6 %
Auvergne	1 335 938	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,4 %	0,0 %

Source : Insee, recensements de la population

Les EPCI auvergnats concentrent 98 % de la population

Au 1^{er} janvier 2009, sur les 1 310 communes auvergnates 1 256 soit 96 % adhèrent à l'un des 104 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre couvrant la région. Les 98 communautés de communes regroupent 720 264 Auvergnats (population de référence au 1^{er} janvier 2006) et les 6 communautés d'agglomération 582 885 habitants. Ainsi, 1 303 149 Auvergnats habitent dans une commune ayant adhéré à un groupement de communes, ce qui porte le taux de couverture de la population à 98 %. En France métropolitaine, les établissements publics à fiscalité propre englobent 93 % des communes et 87 % de la population. L'Auvergne est la onzième région métropolitaine où le taux de couverture de la population est le plus important. Dans la région, l'Allier se place au 1^{er} rang, toutes ses communes faisant parties d'un groupement de communes à fiscalité propre. Dans la Haute-Loire, seules trois communes regroupant 389 habitants ne font partie d'aucun groupement. Vient ensuite le Cantal avec 98 % de la population habitant une commune adhérent à un EPCI (97 % des communes) et le Puy-de-Dôme 95 % de la population couverte (91 % des communes).

Établissement public de coopération intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont la forme la plus élaborée de coopération intercommunale.

Ils permettent aux communes qui se regroupent en son sein de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Les communes transfèrent aux groupements des compétences, leur conférant le pouvoir décisionnel et le pouvoir exécutif au titre des compétences déléguées. Certaines de ces compétences doivent être transférées obligatoirement, d'autres de façon optionnelle. Pour l'exercice de ces compétences, les communes transfèrent à l'EPCI une partie de leur fiscalité. La loi du 12 juillet 1999 donne une nouvelle cohérence à l'articulation des EPCI à fiscalité propre. Selon l'importance de la population regroupée, peuvent être créées des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes.

■ Méthodologie :

Le solde migratoire apparent

L'analyse de l'évolution de la population d'un territoire repose sur l'égalité qui suit :

Variation totale de la population = solde naturel (naissances - décès) + solde migratoire (entrées - sorties)

Dans cette égalité, le solde migratoire est estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Ce solde migratoire est donc altéré des imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions des concepts de population).

Il est donc qualifié de solde migratoire « apparent » afin que l'utilisateur garde en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache.

■ Définitions

Espaces urbains et espaces ruraux

Les analyses de cette publication sont basées sur le zonage en aires urbaines (ZAU), défini sur la base du recensement de 1999, qui décline le territoire en deux grandes catégories :

- l'espace à dominante urbaine composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées) ;
- l'espace à dominante rurale qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois.

Les banlieues des pôles urbains sont composées des communes qui ne sont pas villes-centres.

Le périurbain a trait aux déplacements domicile-travail, les emplois restant largement concentrés dans les pôles urbains tandis que les lieux de résidence s'éloignent de ces pôles urbains. Le périurbain est composé des communes sous influence urbaine du fait de ces déplacements domicile-travail : communes périurbaines et communes multipolarisées.

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Sébastien TERRA



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Composition et mise en page

> Free mouse 06 87 18 23 90
> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

